

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PAR EQUIPES

DE MOSELLE

2017

HOMMES ET DAMES

Article 1 : Lieux de déroulement et date :

Le **~~XXe~~** Championnat Départemental de Moselle se déroulera dans l'établissement du **KINEBOWL** à ST JULIEN LES METZ

Ce Championnat se disputera **le 22 JANVIER 2017 à 9h00.**

Article 2 : Principes :

- En **équipe de 3** mixtes ou non avec handicap à 70%.

Ce Championnat est ouvert à tous les licenciés d'un club du département de Moselle, en règle avec la F.F.B.S.Q.

IMPORTANT :

Ce Championnat sera ouvert aux joueurs engagés en équipe et limité à 12 équipes. Chaque club est assuré d'inscrire une équipe. Si un club en présente plus d'une, ce sera sous réserve en fonction des pistes laissées à disposition de ces championnats par le propriétaire du bowling. Celles-ci pouvant être mixtes (hommes et femmes). Les inscriptions seront faites dans l'ordre de réception des engagements qui seront obligatoirement accompagnés de la composition des équipes Dans l'ordre de jeu.

Le règlement sera effectué par chaque club, à l'ordre du Comité Départemental de Moselle de la F.F.B.S.Q. 1 semaine avant la compétition, chèque à envoyer à PAUL Colette 12 rue ROSE MARCUS 57140 WOIPPY . Chaque club recevra après la compétition la facture de ce championnat. (Encaissement la semaine suivant le déroulement de la compétition)

15.00 euros par équipe + **3.20€** par ligne.

La limite d'inscription est fixée au 11 JANVIER 2017 (**12h00**).

Article 3 : Joueurs étrangers

Les joueurs étrangers, licenciés dans le département, sont autorisés à participer à ce Championnat Départemental sans limite d'étrangers dans les équipes.

Article 4 : Handicap

Le handicap individuel est celui du listing de référence : listing du 16 janvier 2017 et sera à 70%. Le handicap équipe étant la somme des handicaps individuels des joueurs (joueuses) formant la triplette.

Article 5 : La compétition

Chaque équipe disputera 2 séries de 3 lignes consécutives avec un changement de piste à l'issue de chaque série.

*Le titre de "**Champion de Département**" par équipe sera attribué à l'issue de ces 6 lignes.*

En cas d'égalité, l'article 2.3 du règlement sportif s'appliquera : égalité départagée par la dernière ligne équipe handicap inclus au bénéfice du score le plus élevé. En cas de nouvelle égalité, on retiendra l'avant dernière ligne et ainsi de suite.

Pendant la compétition, un maximum de 2 remplaçants(es) sera autorisé, toutefois il ne sera toléré qu'un seul remplaçant(e) par série de 3 lignes. Le ou les joueurs remplacés pourront réintégrer l'équipe.

Article 6 : Arbitrage - Contestations :

Tout litige sera tranché par l'organisateur, soit le Comité Départemental.

A METZ, le 21/12/2016

*Claude MARQUIS
Président du comité Départemental Mosellan
Mosellan
F.F.B.S.Q.*

*Jean- Philippe HETENER
Secrétaire du Comité Départemental
F.F.B.S.Q.*